



**PROCES VERBAL  
SEANCE DU LUNDI 27 FEVRIER 2017**

L'an deux mille dix-sept, le vingt-sept février à 19 heures  
Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie en session ordinaire  
sous la présidence de Marc BONNIN, Maire de MONTREUIL-BELLAY.

**ETAIENT PRESENTS**

Marc BONNIN, Gilles DURAND, Delphine AUDOUIN, Lionel FLEUTRY, Danièle ADAM, Jean-Michel BONNIN, Sophie FRANÇOIS, Virginie GRIVault, Sandrine GOURDIEN, Stéphane ARGOULON, Cyril RIPPOL, Maryline LANDRE, Fabrice BOUDIER, Alban LEBOUTEILLER, Mariette SOUCHET, , Claudie MARCHAND, Patrice ROULLEAU, Sylvanie BOUCHET, André D'ACUNTO, Jocelyne MARTIN, Denis AMBROIS, Peggy POTIER, Pascal MONJAL,

Secrétaire de séance : Danièle ADAM

**ABSENTS EXCUSES**

Cédric DURAND a donné pouvoir à Cyril RIPPOL  
Christian CAILLEAU a donné pouvoir à Jocelyne MARTIN  
Isabelle MABILLE a donné pouvoir à Denis AMBROIS

**ABSENT** RAGUENEAU Reine-Claude

---

. Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :	27
. Nombre de Conseillers Municipaux présents :	23
. Nombre de pouvoirs :	3
. Nombre de votants :	26

Date d'affichage de la présente délibération :  
Date d'envoi à la Sous-Préfecture :

Le contenu du procès-verbal de la réunion de conseil municipal du 27 janvier 2017 est approuvé à l'unanimité.

La nomination de Danièle ADAM comme secrétaire de séance est approuvée par l'assemblée.

Mme GUERIN Patricia a fait part de sa démission du conseil municipal pour raisons personnelles. En vertu du code électoral, Mme RAGUENEAU Reine-Claude est appelée à la remplacer au sein de l'assemblée.

#### Préambule

#### CENTRALE DE PRODUCTION SOLAIRE – Intervention du P.N.R.

Le P.N.R. travaille actuellement avec des partenaires privés à la réalisation de parcs de production d'énergie solaire. Le montage juridique de ces opérations permet à des partenaires publics (dont les collectivités) d'intégrer le capital des structures.

Le dispositif et les projets sur Montreuil Bellay sont présentés à l'assemblée.

**Le Conseil municipal prend acte.**

#### N° 2017-II-1- FONCTION PUBLIQUE – TABLEAU DES EFFECTIFS

Différents textes réglementaires successifs ont refondu les cadres d'emploi de la fonction publique territoriale particulièrement de la catégorie C. Ainsi, ces cadres ne sont-ils plus composés que de 3 grades au lieu de 4. En conséquence, une partie des agents ont été reclassés et il apparaît nécessaire de refondre le tableau des effectifs pour le mettre en concordance.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- **ADOpte** le tableau des effectifs suivant au 1<sup>er</sup> janvier 2017

- **CHARGE** et **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération.

	AUTORISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL	POURVUS	NON POURVUS	Temps de travail	pourvu	pourvu équivalen t temps plein
<b>Emplois de titulaires, de stagiaires</b>	<b>53</b>	<b>49</b>	<b>4</b>			
<b>1- SERVICES ADMINISTRATIFS</b>	<b>11</b>	<b>10</b>	<b>1</b>		<b>10</b>	<b>9,9</b>
Directeur général des services	1	1		100,00%	1	1
Rédacteur principal 1ère classe	1	1		100,00%	1	1
	1	1		100,00%	1	1
Adjoint Administratif principal de 2 <sup>nde</sup> classe	1	1		100,00%	1	1
	1	1		100,00%	1	0,9
	1	1		100,00%	1	1
	1	1		100,00%	1	1
	1		1	100,00%		
Adjoint Administratif Territorial	1	1		100,00%	1	1
Brigadier chef principal	1	1		100,00%	1	1
Adjoint Technique Territorial	1	1		100,00%	1	1
<b>2 - SERVICES TECHNIQUES</b>	<b>24</b>	<b>21</b>	<b>3</b>		<b>21</b>	<b>20</b>
Ingénieur en chef	1		1	100,00%		
<b>a)Centre technique de la voirie des bâtiments et du parc automobiles</b>						
Agent de maîtrise principal	1	1		100,00%	1	1,00
<i>voirie</i>						5,00
Agent de Maîtrise principal	1	1		100,00%	1	1,00
Adjoint Technique Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	1		100,00%	1	1,00
	1	1		100,00%	1	1,00
	1	1		100,00%	1	1,00
	1	1		100,00%	1	1,00
Adjoint Technique Principal de 2 <sup>nde</sup> classe	1		1	100,00%		
<i>bâtiments et parc automobiles</i>						6,80
Agent de Maîtrise	1	1		100,00%	1	1,00
Adjoint Technique principal de 1ère classe	1	1		100,00%	1	0,80
Adjoint Technique principal de 2nde classe	1	1		100,00%	1	1,00
	1	1		100,00%	1	1,00
Adjoint Technique principal de 2nde classe	1	1		100,00%	1	1,00
Adjoint Technique Territorial	1	1		100,00%	1	1,00
	1	1		100,00%	1	1,00
<b>b) Espaces verts et environnement</b>						7,50
Technicien	1	1		100,00%	1	1,00
Agent de Maîtrise Principal	1	1		100,00%	1	1,00
Adjoint Technique Principal de 1ère classe	1	1		100,00%	1	1,00
	1	1		100,00%	1	1,00
Adjoint Technique Principal de 2nde classe	1	1		100,00%	1	0,50
	1	1		100,00%	1	1,00
Adjoint Technique Principal de 2nde classe	1	1		100,00%	1	1,00
Adjoint Technique Territorial	1	1		100,00%	1	1,00
	1		1	100,00%		
<b>3 - ENSEIGNEMENT</b>	<b>18</b>	<b>18</b>	<b>0</b>		<b>18,00</b>	<b>14,87</b>
Adjoint Technique Principal de 2 <sup>nde</sup> classe	1	1		78,57%	1	0,79
	1	1		97,14%	1	0,97
	1	1		90,00%	1	0,90
	1	1		100,00%	1	1,00
	1	1		100,00%	1	1,00
	1	1		100,00%	1	1,00
	1	1		80,00%	1	0,80
Adjoint Technique Territorial	1	1		100,00%	1	1,00
	1	1		45,71%	1	0,46
	1	1		12,86%	1	0,13
	1	1		42,86%	1	0,43
ATSEM principal 2nde classe	1	1		100,00%	1	1,00
	1	1		100,00%	1	1,00
	1	1		100,00%	1	0,80
	1	1		100,00%	1	1,00
	1	1		100,00%	1	0,80
	1	1		100,00%	1	0,80
Educateur A.P.S principal 1ère classe	1	1		100,00%	1	1,00

## **N° 2017-II-2- INSTITUTION ET VIE POLITIQUE – CONSEILLER DELEGUE – INDEMNITES DE FONCTION**

Par délibération n° 2015-X-9 du 17.12.2015, l'assemblée a arrêté les indemnités allouées à Monsieur le Maire, aux adjoints et aux conseillers délégués.

En vertu de l'article L 2123-20-1 du CGCT (article 78 de la loi 2002-276 démocratie de proximité), cette délibération était accompagné d'une annexe comportant un tableau récapitulatif l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal.

Considérant l'article L 2122-18 du C.G.C.T. permettant au maire de délégué par arrêté une partie de ses fonctions aux adjoints ou à des membres du conseil municipal

Considérant l'intention de Monsieur le Maire de déléguer certaines de ses fonctions à Mme. MARCHAND Claudie

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 21 voix pour et 5 abstentions (Jocelyne MARTIN, Denis AMBROIS, Peggy POTIER, Christian CAILLEAU, Isabelle MABILLE):**

**- MODIFIE** le tableau des indemnités versées au maire, adjoints et conseillers délégués tel qu'il suit à compter du 1<sup>er</sup> mars 2017

Qualité	Nom	Valeur maximale	% max. de l'indemnité	% retenu	Montant mensuel brut
Maire	BONNIN Marc	55 %	100 %	90.37 %	1 923.85 €
1 <sup>er</sup> adjoint	DURAND Gilles	22 %	100 %	82,44 %	702.01 €
2 <sup>nd</sup> adjoint	AUDOIN Delphine	22 %	100 %	82,44 %	702.01 €
3 <sup>ème</sup> adjoint	FLEUTRY Lionel	22 %	100 %	82,44 %	702.01 €
4 <sup>ème</sup> adjoint	ADAM Danièle	22 %	100 %	82,44 %	702.01 €
5 <sup>ème</sup> adjoint	BONNIN Jean-Michel	22 %	100 %	82,44 %	702.01 €
6 <sup>ème</sup> adjoint	FRANÇOIS Sophie	22 %	100 %	82,44 %	702.01 €
7 <sup>ème</sup> adjoint	GRIVault Virginie	22 %	100 %	82,44 %	702.01 €
Conseiller délégué	BOUCHET Sylvanie	22 %	100 %	36.65 %	312.09 €
Conseiller délégué	RIPPOL Cyril	22 %	100 %	36.65 %	312.09 €
Conseiller délégué	DURAND Cédric	22 %	100 %	36.65 %	312.09 €
Conseiller délégué	MARCHAND Claudie	22 %	100 %	36.65 %	312.09 €

**- CHARGE et AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération.

## **N° 2017-II-3- AUTRES DOMAINES DE COMPETENCE – AFFAIRES SCOLAIRES – ASSOCIATION LIRE ET FAIRE LIRE**

L'action lire et faire lire est développée par la F.O.L. et l'U.D.A.F. Elle consiste à développer le plaisir de la lecture et la solidarité intergénérationnelle sur le temps périscolaire et extrascolaire.

L'action est conduite depuis plusieurs années sur la commune et depuis l'année dernière dans l'ensemble des groupes scolaires publics. Le coût de l'action s'élève à 160 € par an pour une intervention chaque semaine scolaire.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

**- ACCEPTE** la convention avec l'association LIRE ET FAIRE LIRE pour l'année scolaire 2017-2018

**- CHARGE et AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération.

#### **N° 2017-II-4- AUTRES DOMAINES DE COMPETENCE – AFFAIRES SCOLAIRES – GROUPE SCOLAIRE – Animation Musicale**

La ville a transféré en 2007 la compétence liée à la « sensibilisation à la musique en milieu scolaire » à l'école intercommunale de musique du saumurois. Or, depuis la rentrée scolaire de septembre 2013, le conseil syndical a décidé de ne pas reconduire les interventions musicales dans les groupes scolaires.

Pour favoriser l'animation de la fête de fin d'année, la collectivité a décidé d'ouvrir sur les dernières années un crédit de 7 000 € affecté à la mise en œuvre de projets musicaux dans les groupes scolaires publics de la commune. La mise en œuvre de ce crédit est subordonnée au fait que les directions des groupes scolaires remettent à la collectivité un ou des projets pédagogiques en la matière, de préférence transversaux aux trois groupes.

Pour 2017, il est proposé de reconduire l'opération sur la base d'un projet pédagogique à remettre par les trois directeurs d'école dont la restitution publique devra être assurée à l'occasion de la fête de la musique.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- **SE PRONONCE FAVORABLEMENT** sur l'ouverture d'un crédit de 7 000 €,
- **CREE** un poste de professeur territorial d'enseignement artistique pour la période du 27 février 2017 au 16 juin 2017 pour assurer une mission d'éducation musicale liée à la fête de la musique 2017
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut un adjoint, à recruter sur ce poste,
- **FIXE** la rémunération horaire de l'agent sur la base de l'indice brut 741,
- **CHARGE** et **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération.

#### **N° 2017-II-5- DOMAINE ET PATRIMOINE – HOPITAL SAINT JEAN – Convention d'utilisation**

L'hôpital Saint Jean est désormais régulièrement utilisé à différentes fins au cours de la saison touristique. Il est nécessaire que ces occupations se fassent dans un cadre conventionnel notamment pour concilier différentes activités : exposition – visites.

En tirant partie des occupations passées, le comité propose au conseil de valider la convention cadre présentée.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- **ARRETE** la convention cadre de mise à disposition de l'hôpital Saint Jean tel que présenté
- **CHARGE** et **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération.

#### **N° 2017-II-6- FINANCES LOCALES – SUBVENTION – SEANCE CINE CLUB**

Par délibération n° 2016-II-18, l'assemblée a arrêté le principe de fonctionnement du ciné-club sur notre commune ainsi que les modalités de co-financement des séances. A cet effet, la délibération arrêtaient une enveloppe de 3 000 euros portant sur ces séances et celles de plein air, en précisant que la répartition se ferait en fin d'année au regard des projections effectuées.

Pour rappel, les séances programmées par une association sont prises en charge à hauteur de 170 euros maximum dans la limite des frais réels.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- **ATTRIBUE** les subventions suivantes aux associations :

Association	Projection du	Prix du film	Participation municipale	Subvention municipale
Centre Socio Culturel Roland Charrier	11 février 2016	189	170	676 €
Centre Socio Culturel Roland Charrier	22 avril 2016	226	170	
Centre Socio Culturel Roland Charrier	26 avril 2016	166	166	
Centre Socio Culturel Roland Charrier	14 octobre	226	170	
Maison de retraite	13 octobre	166	166	166 €
Lycée E Pisani	28 octobre	218	170	170 €

- **CHARGE** et **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération.

### **N° 2017-II-7- FINANCES LOCALES - BUDGET 2017 – Animations estivales**

Le comité propose :

- d'organiser un tournoi de soccer sur une semaine début juillet
- de reconduire les activités des mardis en soirée à partir de 18 h 30 : les 11,18 et 20 juillet, 1, 8 et 22 août. Ces activités se feront en partenariat avec le club canoë de Montreuil Bellay et Profession Sports et Loisirs. Les activités proposées seront Yoga, Zumba, Tai Chi, marche nordique et canoë.
- Une journée de clôture (themasport) est prévue sur la journée du 1er septembre avec plusieurs activités destinées à tous les publics

Pour cela le comité propose d'inscrire au budget le montant de 1 500 euros

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- **CHARGE** le comité consultatif de gestion financière d'étudier cette demande dans le cadre des discussions budgétaires 2017,
- **CHARGE** et **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération.

### **SOMMAIRE :**

**N° 2017-II-1- FONCTION PUBLIQUE – TABLEAU DES EFFECTIFS**

**N° 2017-II-2- INSTITUTION ET VIE POLITIQUE – CONSEILLER DELEGUE – INDEMNITES DE FONCTION**

**N° 2017-II-3- AUTRES DOMAINES DE COMPETENCE – AFFAIRES SCOLAIRES – ASSOCIATION LIRE ET FAIRE LIRE**

**N° 2017-II-4- AUTRES DOMAINES DE COMPETENCE – AFFAIRES SCOLAIRES – GROUPE SCOLAIRE – Animation Musicale**

**N° 2017-II-5- DOMAINE ET PATRIMOINE – HOPITAL SAINT JEAN – Convention d'utilisation**

**N° 2017-II-6- FINANCES LOCALES – SUBVENTION – SEANCE CINE CLUB**

**N° 2017-II-7- FINANCES LOCALES - BUDGET 2017 – Animations estivales**

La séance est levée à 21H.

Danièle ADAM  
Secrétaire de séance.

Marc BONNIN  
Maire de Montreuil-Bellay